CIHEAM
Options Méditerranéennes

Les changements dans la régulation du marché des céréales en France depuis la fin du XIXe siècle

Marloie M.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 221-230

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920104

To cite this article / Pour citer cet article

Marloie M. **Les changements dans la régulation du marché des céréales en France depuis la fin du XIXe siècle.** In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 221-230 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)

CIHEAM

http://www.ciheam.org/
http://om.ciheam.org/

CIHEAM

LES CHANGEMENTS DANS LA REGULATION DU MARCHE DES CEREALES EN FRANCE DEPUIS LA FIN DU XIXe SIECLE

Marcel MARLOIE
Groupe d'Economie Internationale, INRA/ESR, Montpellier

D'importatrice nette de céréales au début du siècle, la France est devenue une grande puissance céréalière, présente au premier plan de la guerre des prix que se livrent les grands exportateurs pour la conquête des marchés. On oublie souvent que le développement de ce potentiel d'exportation a été rendu possible par une politique de protection vis-à-vis des blés importés, après la phase de libre-échange des années 1860/1880. Nous nous attacherons tout d'abord à cerner les données de la politique agricole à cette époque (1) puis à décrire leurs principales évolutions au cours des crises des années 1920/1930 et de l'après seconde guerre mondiale.

La protection mise en œuvre ne fût pas « conservatrice » au sens de celle de l'Angleterre d'avant 1846 (date de l'abolition des droits de douane à l'importation), ou de la réaction « autarcique » d'autres pays d'Europe Continentale pendant la crise de l'entre-deux guerres. Nous verrons ses relations avec la forme particulière prise par la démocratie française. Ainsi pourrons-nous mettre en perspective les transformations actuellement en cours.

I. LES CONDITIONS DU CHOIX PROTECTIONNISTE DE LA CEREALICULTURE FRANCAISE

La protection de la céréaliculture française ne peut être interprétée uniquement comme un appui aux gros agriculteurs ou à certaines aristocraties foncières, comme ce fût le cas à divers titres dans d'autres pays tels que l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne, etc. En effet, la situation française présente des particularités importantes, parmi lesquelles il faut d'abord mentionner l'héritage de la Révolution de 1789, qui donne ensuite une forme particulière à l'évolution de la paysannerie française.

1. Des paysanneries très marquées par la destruction de l'aristocratie foncière, l'émergence de l'exploitation familiale et l'exode rural.

Dans les siècles qui ont précédé la Révolution, l'aristocratie foncière, constituée par une partie du clergé catholique et de la noblesse, dominait la société et vivait essentiellement des revenus tirés des paysans. Le développement progressif de la bureaucratie royale, d'une propriété paysanne et des rapports marchands, avait progressivement érodé cet ordre ancien sans pour autant le renverser.

La Révolution de 1789 précipite la modification des modes dominants de faire-valoir des terres. La suppression des anciennes charges et droits féodaux, la nationalisation et la vente des biens du clergé et des nobles émigrés à l'étranger, le partage et la vente de nombreuses terres collectives dîtes « communaux » (qui se poursuit au cours du XIXè siècle), constituent de fait un exemple de ce qu'on appellera plus tard, dans d'autres pays, une « réforme agraire ». Il s'agissait d'une réforme agraire inégalitaire, dans un cadre politique instable mais déjà dominé par la référence à la propriété privée.

Cette « réforme agraire » porte un coup fatal, économique et politique, à l'aristocratie foncière. En effet, à la différence de l'Angleterre, la noblesse française ne s'était pas orientée vers l'agriculture commerciale pour se constituer une autre base économique (2).

Cette réforme agraire élargit en effet la propriété de ceux qui peuvent acheter : la bourgeoisie et surtout les paysans aisés, également qualifiés de « laboureurs » qui constituent avec leurs familles une couche sociale de 2 à 2,5 millions de personnes ; cette bourgeoisie forme la base de la paysannerie d'exploitations familiales, et se consolide tout au long du XIXè siècle.

La conséquence de cette réforme agraire est la marginalisation d'autres composantes du milieu rural. En effet, la transformation du faire-valoir des terres ne profite pas ou très peu à la plupart des petits paysans (4,5 à 4,8 millions de personnes), et la réduction des biens communaux érode les bases de survie de ce que l'on appellerait aujourd'hui les « paysans sans terres » : la grande masse des manoeuvres, domestiques, saisonniers, qui représente environ dix millions de personnes, à laquelle il faut ajouter le million de mendiants et de vagabonds parcourant villes et campagnes (3).

Ces « perdants » de la réforme agraire alimentent l'exode rural tout au long du XIXè siècle, au fur et à mesure que s'érodent leurs autres bases de survie : l'artisanat rural du textile, du métal, du bois, du cuir. En effet, co-

dans la plupart des autres pays d'Europe Continentale, cet artisanat est progressivement ruiné par les progrès de la révolution industrielle (4).

Conséquence de cette émergence de l'exploitation familiale et de la destruction de l'artisanat rural, la population rurale régresse progressivement au profit des populations urbaines. La part des populations urbaines dans la population totale passe en France de 25% environ au début du siècle à 30% en 1866 et à 40% en 1900. Il s'agit là d'un mouvement général en Europe : entre 1800 et 1910, le nombre des villes de plus d'un million d'habitants passe de 1 à 8, de 1 à 21 pour celles de 500 000 à 1 million, de 22 à 156 pour celles de 100 000 à 500 000 (5).

Désormais, bien davantage qu'au moment de la Révolution française, le peuple des villes devient le seul porteur des grands mouvements de contestation sociale. Les emplois sont précaires ou inexistants pour une forte proportion des populations. Elle forme une masse d'exclus que nous pouvons rapprocher, à bien des égards, des actuelles populations des bidonvilles dans de nombreux pays du monde.

2. Constitution d'un marché mondial et renforcement de la concurrence entre importations et production intérieure pour l'approvisionnement des villes.

Les transformations que nous venons d'évoquer changent les données de la politique alimentaire, en accentuant progressivement une contradiction déjà connue en France au XVIIIè siècle (6) et plus encore aujourd'hui dans plusieurs pays du bassin méditerranéen et d'autres régions du monde : nourrir les villes à bas prix grâce aux importations ou protèger l'agriculture. La question de l'ouverture au marché mondial prend une place progressivement centrale dans les débats et les mesures de politique agricole et alimentaire.

L'Angleterre inaugure les politiques libre échangistes du XIXè siècle en supprimant les droits de douane à l'importation (Corn Laws) en 1846. Des prix alimentaires plus bas améliorent quelque peu la situation des classes pauvres et renforcent la compétitivité industrielle anglaise. En 1860, la France suit dans une certaine mesure le même exemple en libéralisant davantage son commerce extérieur ; progressivement presque tous les pays d'Europe Continentale connaîtront la même évolution.

Les travaux d'histoire économique réalisés sur cette période montrent que les effets de cette libéralisation sont dans un premier temps plutôt bénéfiques, mais que la concurrence internationale est de plus en plus difficile à supporter pour la plupart de ces pays à partir des années 1870 (7).

En effet, l'évolution européenne eût pour corollaire la création de conditions très favorables pour un développement de la céréaliculture dans les pays d'émigration et les colonies de peuplement. La révolution des transports accroît les capacités de trafic à partir de la fin des années 1860. Le développement des chemins de fer aux Etats-Unis, en Inde, etc, permet d'amener rapidement les blés vers les ports. Le développement des bateaux à vapeur accroît la capacité du commerce maritime. De grands travaux tels que l'ouverture du canal de Suez raccourcissent les distances. Aussi, les exportations de céréales des pays d'émigration européenne passent d'environ 2 millions de tonnes par an au début des années 1860, à plus de 4 en 1876, à plus de 10 après 1897.

Il s'ensuit un accroissement des importations plus important que prévu dans de nombreux pays. La France qui n'importait pratiquement pas de blé en 1871 importe 10% de sa production en 1880 et près de 20% dans la période 1882/1892. Dans ces années, les cours mondiaux des matières premières végétales deviennent une réalité centrale pour des dizaines de millions de paysans d'Europe. Ils entraînent, en France, une chute des prix intérieurs du blé de 50% environ entre 1880 et 1895.

Comme aujourd'hui dans plusieurs pays du bassin méditerranéen et d'autres régions du monde, le piège est redoutable. Pour nourrir ses villes, un Etat ayant théoriquement le choix entre les importations à bas prix et l'appui à ses paysanneries, éprouve quelques difficultés à ne pas cèder aux multiples incitations et contraintes qui lui font choisir l'approvisionnement international. En l'absence d'interventions compensatrices de l'Etat, les importations concurrencent la production locale et accroissent le mouvement de destruction des paysanneries qui viennent grossir les populations des villes. Devenant citadines, ces populations réclament elles aussi de bas prix pour leur alimentation, ce qui renforce les pressions pour l'importation.

Dans un pays comme l'Angleterre, première puissance mondiale de l'époque, l'Etat peut se permettre de laisser jouer cette concurrence et de faire dépendre des importations près de la moitié de l'alimentation du pays. En effet, la maîtrise de l'approvisionnement international s'accompagne dans ce cas d'une forte diminution de la paysannerie qui ne constitue plus qu'environ un tiers de la population active, et de la possibilité d'« éponger » l'exode rural par la création d'emplois industriels et l'émigration à l'étranger. Encore peut-on remarquer que l'Angleterre réencourage sa production intérieure lorsque les deux guerres mondiales lui font connaître des problèmes d'approvisionnement et qu'elle perd sa position de première puissance mondiale.

Mais la situation est très différente dans la plupart des pays d'Europe Continentale. Dans un pays comme la France, la baisse des cours a des effets dépressifs sur l'ensemble de l'économie. En effet, la paysannerie restant proportionnellement plus importante qu'en Angleterre, la crise de cette paysannerie a des répercussions plus importantes sur les autres secteurs d'activité (P. Bairoch). Certains auteurs tel Karl Polanyi n'hésitent pas à affirmer que le retour

CIHEAM - Options Mediterraneennes

la protection doit s'interprêter comme une réaction de sociétés menacées de destruction par des changements trop rapides soumettant leur évolution à celle du marché international (8).

II. LA IIIème REPUBLIQUE : UNE PROTECTION DES PAYSANNERIES POUR PRESERVER UN EQUILIBRE SOCIAL.

1. Freiner le rythme de la transformation sociale.

La plupart des Etats d'Europe Continentale ne peuvent se permettre d'être soumis à l'évolution du marché international, car les effets sociaux et politiques de la profonde transformation sociale qui s'ensuivrait seraient trop brutaux. Le XIXè siècle est en effet marqué par la misère ouvrière porteuse de révolutions sociales, et par l'émergence des théories socialistes, anarchistes et communistes. Or, la forte émigration vers les villes accroît les risques de révolution en gonflant le nombre des prolétaires.

En France, la IIIè République est inaugurée en 1871 par la répression de la Commune de Paris qui liquide les menaces de « République sociale » telle que la préconisent les leaders socialistes du monde ouvrier. Mais le gouvernement de la IIIè République est contraint de trouver un nouveau « Pacte Social ». Tous les historiens insistent sur ce fait (9). Parmi les multiples témoignages, une déclaration de Gambetta en 1886 est particulièrement révélatrice : « Nous avons conquis le suffrage universel des campagnes, gardons-le bien, ne l'inquiètons-pas, ne le lassons pas ! C'est là une force immense et sur laquelle repose la sécurité de notre société que cette population de petits propriétaires si nombreux qu'ils constituent à eux seuls la majorité du nombre dans la Nation. » (P. Houe).

Dans la forme de démocratie qui se met en place à cette époque, souvent qualifiée de « bourgeoise » ou de « capitaliste », la paysannerie sert de contrepoids électoral aux masses ouvrières des villes qui contestent l'ordre social en place. Les forces aux pouvoirs choisissent en conséquence de freiner le rythme de la transformation de la société.

2. Asseoir une forme de démocratie.

Une certaine « déconnexion » (10) du marché mondial par protection de la céréaliculture et de l'élevage est alors une composante essentielle de la forme particulière que prend cette démocratie française tout au long de la IIIè République, c'est-à-dire jusqu'en 1939 (11).

Le fait mérite d'être souligné car, dans bien d'autres pays, les forces « démocratiques » sont très critiques vis-à-vis des politiques de protection, qui jouèrent dans leur pays un rôle plus conservateur qu'en France.

Ainsi, en Angleterre où les paysanneries avaient été fortement détruites (12), l'abandon de la protection douanière en 1846 n'illustre-t-elle pas la perte de pouvoir de l'aristocratie foncière (parti des Tories qui recrute dans la noblesse, les propriétaires terriens et le clergé anglican), la montée en pouvoir des classes industrielles et commerçantes, et une apparente concession à certaines revendications des classes pauvres des villes ?

Pour les démocrates britanniques, le protectionnisme était facilement identifiable à cette période antérieure, où il renforcait les privilèges de l'aristocratie foncière, rendant plus difficiles les conditions de vie d'une population considérable de pauvres, dont la révolte n'était contenue qu'au prix d'une sévère répression. Le libéralisme économique n'était-il pas, a contrario, identifié à la période d'après 1846 où la démocratie progresse sur la base du développement des bourgeoisies urbaines et où le niveau de vie des pauvres s'améliore ? (13).

En France, la chronologie est presque inverse. Le Traité libre-échangiste de 1860 avec l'Angleterre est presque signé « en cachette », par un Empereur arrivé au pouvoir par un coup de force renversant la IIème République. Bien que cette signature soit suivie par des concertations avec les forces socio-économiques concernées (J. Coussy), il n'en reste pas moins que, pour les démocrates français, le libéralisme économique s'identifie d'abord à la dictature de Napoléon III, puis à la dépression économique de la fin du siècle. C'est la République, contrainte par le système électoral, qui revient à une position plus protectionniste.

3. Les trois piliers de la politique agricole de la IIIè République : une protection « rationnelle », une aide à l'organisation paysanne, et un contrôle de la modernisation.

On voit alors se dessiner les trois principaux traits de la politique agricole française jusqu'à la seconde guerre mondiale.

En premier lieu, la protection de la céréaliculture et des productions animales françaises est renforcée à compter des années 1880, en même temps que certains secteurs industriels menacés par la concurrence internationale, en particulier l'industrie textile (14). La France suit en cela un mouvement général dans la plupart des pays d'Europe Continentale.

Il s'agit cependant d'une « déconnexion » toute relative vis-à-vis du marché mondial. Avec les progrès des transports, la protection géographique s'est fortement réduite et n'est plus compensée par l'augmentation des droits de douane. Par ailleurs, les productions de certaines matières premières, dont les marchés sont déjà très internationalisés dans le cadre de la nouvelle vague d'expansion coloniale (fibres textiles, cuirs et peaux, graines oléagineuses), continuent d'être ouvertes à la concurrence internationale, ou à celle des colonies, et régressent très fortement en France.

Soulignons au passage combien la critique libre-échangiste de cette politique est aujourd'hui contestée. Ce retour à une relative protection a souvent été présenté par des économistes comme une gigantesque erreur résultant d'une sorte d'obscurantisme et de la conjonction des conservatismes agricoles, industriels et syndicaux. Par delà le reproche de transgresser les dogmes de la théorie économique néo-classique, de nombreux économistes reprochaient à la protection d'avoir freiné la croissance économique et d'avoir détourné l'attention des réformes nécessaires à une modernisation de l'économie lui permettant de mieux affronter à terme la concurrence internationale. La manière dont on a écrit l'histoire de l'agriculture fût fortement marquée par cette vision (15). Il a fallu quelque recul pour que, par delà ses exagérations, la rationalité politique et sociale, mais aussi économique, de cette réaction protectionniste puisse être comprise.

En effet, des travaux d'histoire économique conduits au cours des années 1960, montrent que, contrairement aux idées reçues, ce retour à la protection ne fût pas aussi néfaste. En particulier, Paul Bairoch montre que la croissance du PNB par habitant en Europe Continentale est de zéro entre 1867/69 et 1889/91 (période de plus grand libre-échange) contre 1,1% durant le quart de siècle précédent et 1,5% dans le quart de siècle suivant (16). La récession à partir de la fin des années 1860 est due essentiellement aux effets de la concurrence des blés importés. Protéger l'agriculture était donc un moyen d'éviter la poursuite d'une récession économique, ce qui fut obtenu. Pour ce qui concerne le cas français, le débat n'est pas clos, mais la plupart des auteurs s'entendent sur cette analyse globale, certains discutant toutefois la pertinence du découpage historique réalisé par Bairoch (Patrick A. Messerlin) et la fiabilité des données après 1890 (B. Desaigues) (17). Quoiqu'il en soit, la critique libre-échangiste classique ne peut plus être admise comme vérité d'évidence, ce qui est important dans les débats actuels sur les politiques économiques.

De surcroît, ce choix protectionniste était cohérent avec la forme particulière du capitalisme français de l'époque, fortement orientée vers l'expansion coloniale. Celle-ci reposait en partie sur l'exportation de capitaux, provenant pour une forte part de l'épargne agricole (18). Une destabilisation accrue de cette paysannerie aurait hypothéqué cette capacité d'épargne.

Second trait caractéristique de la politique agricole, les deux grandes forces sociales dominantes de l'époque, l'Etat républicain et l'Eglise Catholique, se font concurrence pour appuyer certaines formes d'organisation paysanne : syndicats d'agriculteurs, coopératives pour les achats d'intrants et la vente des produits au commerce (19). L'Etat républicain vise en premier lieu le maintien de l'équilibre social. L'Eglise Catholique recherche en plus une voie de développement différente du capitalisme et des diverses formes de socialisme. L'Encyclique « Rerum Novarum », publiée en 1891, manifeste en effet la recherche par l'Eglise Catholique d'une nouvelle doctrine sociale, d'un catholicisme social inventeur d'une troisième voie entre le capitalisme libéral et le socialisme étatique. Le monde rural (et les « pays de mission ») lui semble un des lieux privilégiés pour l'expérimentation et l'ancrage de cette doctrine.

En troisième lieu, freiner la destruction des paysanneries et par là limiter l'exode rural, suppose une modernisation assez lente. Il faut signaler qu'il existe peu de travaux sur cette question. Pourtant, on peut noter un retard effectif de la modernisation en France alors que les tracteurs sont introduits avec plus de rapidité dans les colonies françaises d'Afrique du Nord. L'enseignement agricole et la diffusion des méthodes modernes sont très peu encouragés jusqu'à la seconde guerre mondiale, de même que les réformes de structure qui permettraient un rythme accéléré de modernisation.

III. LES MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LES CRISES DES ANNEES 1920/1936.

Ces trois piliers de la régulation d'une grande partie de la production agricole sont reconduits, et pour certains consolidés, tout au long de la troisième République, c'est-à-dire jusqu'en 1939.

1. Une plus forte « déconnexion » du marché mondial.

La réaction protectionniste de la fin du XIXè siècle avait porté sur les céréales et les productions animales. Sous la pression de la crise de 1929, la protection s'étend à d'autres branches comme les oléagineux, pour laquelle le marché français et colonial est isolé du marché mondial par l'instauration de droits de douane sur les importations en provenance des autres régions du monde : Inde, Nigéria, etc.

Dans le domaine des céréales, les grands exportateurs d'Outre-Mer avaient développé leur production pour approvisionner l'Europe en guerre. Lorsque l'Europe réaugmente sa production après la guerre, il s'ensuit une période de vive concurrence, face à laquelle la protection douanière française est parfois mise en défaut.

C'est à la suite d'une baisse intérieure des prix, due à cette insuffisante protection douanière, que se crée en 1924 une « Association Générale des Producteurs de Blé » (AGPB). Cette association est formée au début par de gros producteurs du Bassin parisien. Elle s'étend rapidement à d'autres régions de la France métropolitaine et aux colons d'Afrique du Nord. D'entrée de jeu, l'AGPB milite efficacement pour réserver le marché français aux seules céréales de France et des colonies d'Afrique du Nord.

2. Une alliance plus étroite entre les producteurs et l'Etat au sein d'un système interprofessionnel.

Cette création de l'AGPB s'inscrit dans un mouvement de spécialisation des organisations agricoles, au même titre que la constitution dans la même période de coopératives céréalières. Ces organisations représentent un nouveau

pouvoir économique face aux marchands de grains et aux meuniers. En 1936 l'Etat intervient pour sa part en créant un Office du Blé, transformé plus tard en « Office National Interprofessionnel des Céréales » (ONIC). La régulation du marché s'en trouve profondément transformée.

En principe, cette régulation s'effectue désormais par le système de l'interprofession. Périodiquement, les représentants des divers agents économiques concernés par la filière céréalière, depuis les producteurs jusqu'aux utilisateurs finaux (ainsi que les représentants des Ministères de l'Agriculture et des Finances), se réunissent pour en déterminer les règles de fonctionnement. La discussion porte en particulier sur le niveau des prix de la campagne suivante. L'accord qui en résulte est ensuite appliqué. Les prix de marché sur lesquels le consensus s'est réalisé sont obtenus par l'activité de l'ONIC qui contrôle étroitement le commerce extérieur, et qui agit de manière régulatrice sur les prix du marché intérieur par le stockage et le destockage : on destocke plus rapidement quand les prix montent, on stocke quand les prix baissent. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, et sauf de rares exceptions, les prix de marché suivent étroitement les prix prévus.

La mise en place de ce système suscite des conflits. Les meuniers et les marchands de grains sont fortement brimés. Certains gros paysans pensent être en mesure de se débrouiller seuls. Le système n'est pas exempt de dérapages par rapport aux principes énoncés. Mais, par delà tous ces problèmes réels, il reçoit progressivement une large adhésion car il correspond bien à certaines préoccupations profondes, partagées aussi bien par les socialistes, l'Etat républicain, le courant corporatiste, que le catholicisme social. Chacun y voit à sa manière un moyen d'éviter que le fonctionnement de la société ne soit subordonné au marché mondial. Chacun y voit aussi à sa manière un moyen de faire progresser une certaine forme de démocratie économique, en faisant participer à la régulation du marché les divers types d'acteurs concernés (20).

Ainsi, c'est l'Etat républicain socialiste du Front Populaire qui crée cet Office du Blé en 1936. Pour ce faire, il casse le pouvoir de deux catégories sociales attachées aux solutions libérales et qui jouaient un rôle dominant dans la régulation de la filière : les marchands de grains et les meuniers. Ceci s'effectue par une règlementation pouvant paraître anodine : un utilisateur direct (meunier, boulanger) ne peut acheter directement ses céréales aux producteurs : seuls sont habilités à le faire les organismes stockeurs « agréés » par l'Office du Blé. En fait, c'est un moyen de renforcer les coopératives qui se sont fortement développées dans le secteur de la collecte. Les marchands de grains privés sont contraints de se transformer eux aussi en organismes stockeurs. Mais les coopératives, produits de l'effort d'organisation d'une large couche d'agriculteurs, collectent désormais près des trois quarts des ventes de céréales.

En 1936, ce système mis en place par un gouvernement socialiste rencontre l'opposition farouche des dirigeants de l'AGPB. Sur le plan économique, ils craignent que ce gouvernement socialiste, proche des intérêts des classes pauvres des villes, ne se serve de l'Office du Blé pour imposer des bas prix aux producteurs de céréales. Et sur le plan politique, ils sont plus proches des idéaux corporatistes des courants dits de droite.

Mais il semble que ces dirigeants soient dépassés par l'adhésion des petits producteurs à l'Office du Blé. A l'époque, et à l'exception de la vigne, il n'y a pas encore de réelle spécialisation du travail entre les régions ou entre les exploitations. Et même si le blé intéresse surtout les gros producteurs, c'est aussi l'une des productions commercialisées par la plupart des petits et moyens paysans. Pour eux, l'Office est la garantie de vendre leur blé à un prix connu à l'avance. Aussi, les dirigeants de l'AGPB s'y rallient. Ils le font d'autant plus aisément que le gouvernement socialiste est écarté.

Sous le régime de Vichy (période de l'occupation allemande), l'interprofession s'identifie à l'idéologie corporatiste et l'AGPB participe activement à l'ONIC à partir de 1940. Il est difficile d'affirmer quel est alors le fondement exact de la participation de l'AGPB à la Corporation paysanne. Mais il est très probable que l'idéologie catholique de certains de ses dirigeants y soit pour quelque chose (21). Le corporatisme est appuyé par la partie conservatrice des courants chrétiens à laquelle semble se rattacher l'AGPB à cette époque. C'est pour eux un moyen d'organiser les rapports sociaux et économiques au sein d'une profession ou d'un ensemble de professions, unies ici par la filière blé/farine/pain. Il s'agirait d'un modèle social original par rapport au socialisme étatique et au capitalisme libéral.

Après la seconde guerre mondiale, l'idéologie corporatiste est politiquement déconsidérée, car elle était la référence officielle des dirigeants français ayant collaboré avec l'Allemagne nazie. Mais par delà les nuances propres à chaque courant de pensée, le système de l'interprofession continue d'être la référence de l'Etat républicain, des courants socialistes et de plusieurs courants chrétiens, y compris du courant chrétien social, qui participe aux lendemains de la guerre à la démocratie chétienne. L'AGPB évolue pour sa part vers cette démocratie chrétienne. L'interprofession est donc reconduite dans la branche céréalière et l'AGPB y tient une place centrale, voire dirigeante. L'interprofession sert par ailleurs de référence pour l'organisation de nombreuses autres branches d'activités agricoles : dans le secteur betteravier, dans les filières viandes, fruits et légumes, etc.

Cependant l'Etat (en tant qu'arbitre et financeur) eût certainement dans le domaine des céréales une place plus centrale que le discours interprofessionnel ne le laisse paraître. Et l'apparente consolidation de ce système de régulation après la seconde guerre mondiale s'effectue dans un contexte portant les germes d'une profonde évolution,

CIHEAM - Options Mediterraneennes

du fait de la modification des deux autres piliers de la régulation de la branche céréalière : la protection et la folioD1modernisation.

IV. APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE : PROTECTION CONDITIONNELLE, MODERNISATION ET POURSUITE DE L'INTERPROFESSION.

La seconde guerre mondiale modifie profondément le système économique français. Dès 1943, il semble que la plupart des forces politiques considèrent qu'il faut désormais accélérer la modernisation de l'agriculture française.

Dès lors et surtout à partir de la Libération, la protection et l'organisation paysannes ne sont plus conçues comme des moyens permettant de maintenir sur place une population paysanne nombreuse, jouant un rôle d'équilibre social et politique face aux classes prolétaires des villes. Les risques de révolution sociale vont être évités par l'application des recettes keynésiennes qui permettent d'élever le niveau de vie des classes pauvres, et par le développement des classes moyennes au fur et à mesure que la part de la population paysanne se restreint.

Dans un tel contexte, le statut du paysan change. Les droits des fermiers sont renforcés par un « statut du fermage » en 1946, ce qui leur permet d'investir. Le débat politique ne porte plus sur le fait de savoir s'il faut ou non moderniser, mais sur la forme de cette modernisation. Et le nouveau Pacte Social appuie les efforts des organisations (le qualificatif d'organisations « agricoles » remplace progressivement celui de « paysannes ») et protège l'agriculture, dans la mesure où ces organisations participent à la modernisation de la production.

1. Le changement de signification de la protection.

Les nouveaux dirigeants issus de la Résistance, avec le Ministre socialiste de l'Agriculture Tanguy-prigent, ainsi que l'inspirateur du premier plan de modernisation et d'équipement de l'agriculture, René Dumont, envisagent en 1946 de supprimer toute protection de la branche céréalière, laquelle devrait produire aux conditions de prix du marché international. Ce serait une rupture assez brutale avec le Pacte Social élaboré à la fin du XIX^{e} siècle. On ne produirait plus alors du blé que dans les régions et les exploitations les mieux placées. Cette production approvisionnerait le seul marché national. S'il y a possibilité de spécialisation à l'exportation, celle-ci devrait plutôt s'opérer dans les branches animales et fruitières (22).

Le retournement politique de 1947/48 et la montée en pouvoir de la démocratie chrétienne entraînent un changement de perspective. Dans le cadre des grandes orientations « Atlantiques » (avec la signature du Pacte et le démarrage du Plan Marshall) et pour l'intégration européenne, la protection de la branche céréalière est reconduite. Mais elle est conçue comme une méthode transitoire permettant aux agriculteurs de se moderniser. En même temps que cette modernisation ouvre des débouchés pour l'industrie, elle doit donc permettre à l'agriculture d'abaisser progressivement ses coûts pour être un jour compétitive sur les marchés internationaux.

2. Modernisation : du frein à l'accélérateur (23).

En 1946, le premier Plan de modernisation et d'équipement donne la priorité à une modernisation utilisant une production nationale de gros tracteurs, issue d'une reconversion de l'industrie des chars d'assaut et des moteurs d'avions de guerre, tracteurs qui seraient destinés aux grosses exploitations ou gérés en commun par des sortes de coopératives de production.

En 1948, la voie de modernisation qui triomphe donne au contraire la priorité aux petits tracteurs d'origine anglo-américaine, reconversion pour certains de la Jeep, destinés aux exploitations familiales moyennes, qui deviennent l'objet central des politiques de modernisation. Facilement modernisable, la céréaliculture est le vecteur privilégié de cette voie de développement. Elle est alors encouragée dans toutes les régions et dans toutes les catégories d'exploitation ; elle doit permettre à la modernisation de toucher un maximum d'exploitations. Ces orientations renforcent la pression paysanne pour maintenir des prix relativement élevés des céréales, qui permettent une accumulation plus forte de capital dans les régions et les exploitations les mieux placées.

L'utilisation croissante de semences sélectionnées, d'engrais, de produits phytosanitaires, de machines, fait de l'agriculture un débouché important pour l'industrie. La France connaît alors une sorte de « révolution verte » avant la lettre.

La définition puis l'ancrage de ce « modèle » de modernisation suscitent quelques remous. L'AGPB l'avait impulsé dès avant 1948, et constitue au cours des années 1950 la principale force syndicale agricole qui contribue à son implantation. Ainsi, par exemple, elle met en place dès l'après-guerre des expériences de vulgarisation des techniques modernes. En 1959, elle impulse la création d'un institut de recherche appliquée (Institut des Céréales et des Fourrages) capable d'assurer l'interface entre la recherche lourde conduite par les organismes tels que l'Institut National de la Recherche Agronomique et les besoins exprimés par les agents de vulgarisation opérant auprès des agriculteurs. Mais la Confédération Générale de l'Agriculture mise en place avec la victoire de la résistance en 1945, reste attachée aux principes du plan de modernisation de 1946. La grande Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) reste pour sa part attachée au maintien d'une importante population paysanne, au nom des principes dominants sous la III^{e} République. Il faut une décennie pour que la création du Centre National des

Jeunes Agriculteurs (CNJA) introduise au sein de la FNSEA une évolution qui la conduit progressivement à adhérer à ce modèle. Le CNJA est issu d'une nouvelle génération de paysans formée par la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC). Il renouvelle la pensée économique du catholicisme social, en s'appropriant la plupart des thèses élaborées en 1946/1950 par l'AGPB.

V. LA MODERNISATION ET LES DIFFICULTES DE REGULATION PAR LE SYSTEME INTERPROFESSIONNEL MIS EN PLACE ANTERIEUREMENT

Sans entrer dans le détail des profondes transformations de l'agriculture française et européenne depuis la seconde guerre mondiale, on peut noter que la modernisation a entraîné une forte augmentation de la productivité. Les rendements en blé sont ainsi passés d'une moyenne de moins de 30 qx/ha au début des années 1950, à 65 qx/ha en 1984, avec des pointes de plus de 100 qx/ha dans certaines exploitations. Cette spectaculaire augmentation des rendements a permis à la France de devenir le gros exportateur que nous connaissons aujourd'hui.

Cependant, cette modernisation entraîne des changements institutionnels et économiques qui ébranlent fortement les bases du système interprofessionnel mis en place à partir de 1936. Il s'agit d'une véritable mutation, qui s'exprime notamment par une forte régression de la population agricole (qui passe à moins de 10% de la population active totale), et par le développement d'une agro-industrie en partie internationalisée, en amont et en aval de la production agricole. Au sens où on l'entendait au XIXè siècle en Europe et où on l'entend encore dans de nombreux pays, il n'y a (presque) plus de paysannerie en France (23). Il reste des agriculteurs individuels, conduits à gérer leurs fermes comme des entreprises, en employant un nombre très limité d'ouvriers agricoles, sur des unités de production agrandies (de 50 à plus de 300 ha en céréaliculture).

Dans le cadre de cette mutation, trois problèmes peuvent être distingués.

1. La difficulté à reproduire au niveau européen le système interprofessionnel français

En premier lieu, le fort accroissement de la production céréalière française permet de dégager dès le début des années 1950 un solde net pour l'exportation. Cette situation milite en faveur de la signature du Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne (CEE), laquelle ouvre aux céréales françaises un débouché à des prix supérieurs aux cours mondiaux. Une politique céréalière commune entre en vigueur à partir de 1964/66. Depuis cette époque, et malgré le maintien de quelques mesures de politique nationale, l'essentiel de la régulation de la branche céréalière s'effectue au niveau européen.

Mais, contrairement à l'espoir formulé à cette époque, il n'a pas été possible jusqu'à présent de reproduire à l'échelle européenne le système interprofessionnel mis en place au niveau français. Il n'y a pas de véritables organisations professionnelles agricoles européennes transcendant les spécificités nationales, mais seulement quelques systèmes de concertation entre organisations nationales. De plus, certaines des règles formulées à la création de l'ONIC, n'ont pas été reproduites au niveau européen. C'est le cas de l'interdiction aux utilisateurs finaux d'acheter directement aux producteurs. Mais surtout, la fixation des prix européens dépend essentiellement des négociations entre les Ministres des Etats membres. Ainsi, les consensus existant au niveau français pour la gestion de la branche céréalière ne sont pas aussi forts au niveau européen.

Il en résulte notamment un écart croissant entre les prix de marché prévus et ceux effectivement obtenus. Les fluctuations des prix du marché intérieur de la CEE ont pris plus d'amplitude, et sont devenus ces dernières années, généralement inférieurs aux prix d'objectifs.

2. Intégration de la branche céréalière avec des branches ouvertes à la concurrence internationale (25).

Le système interprofessionnel est également ébranlé par l'élargissement du marché de l'alimentation animale. L'Office du Blé avait été créé pour la gestion de la filière blé/farine/pain. Même en 1950, les céréales allant à l'alimentation animale après passage par le marché représentaient de faibles quantités. L'essentiel de l'alimentation animale était de l'autoconsommation à la ferme, y compris les céréales consommées par les animaux. Or, la révolution des méthodes d'alimentation et de production animale a eu pour effet de développer considérablement la consommation marchande de céréales par les animaux. Aujourd'hui, le débouché animal européen absorbe près de la moitié de la vente de céréales collectées en France.

Il s'ensuit que ce volume consommé dépend également des marchés des autres matières premières de l'alimentation animale, en particulier des deux grandes branches que sont les tourteaux oléagineux et les produits dits de substitution aux céréales : manioc et divers sous-produits des industries agro-alimentaires. Le rapport de prix entre les céréales, les tourteaux et les produits de substitution est devenu un élément important de la politique économique de ces branches, en Europe comme aux Etats- Unis.

Or, les branches « oléagineux et produits de substitution aux céréales » ne sont pas régulées par un système interprofessionnel, mais sont ouvertes à la concurrence internationale. Les prix du marché international étant généralement plus attrayants que les prix intérieurs des céréales, les industries de l'alimentation animale (surtout celles situées dans l'hinterland des grands ports d'importation d'Europe du Nord) recourent de manière croissante aux importations. Elles le font d'autant plus que la recherche technique permet d'accroître la substituabilité entre les matières

premières dans les formules modernes d'alimentation animale. Par exemple, les fabricants hollandais d'aliments du bétail incorporent moins de 20% de céréales, contre près de 50% chez les fabricants français. Il s'ensuit actuellement un rétrécissement du débouché européen des céréales.

3. Une plus grande sensibilité aux aléas des marchés à l'exportation.

En troisième lieu, plus de la moitié de la collecte de céréales est exportée, dont un bon quart hors de l'espace protégé de la CEE. L'évolution des marchés internationaux, en prix et en volumes exportables, conditionne donc davantage la régulation de la branche céréalière nationale. La concurrence est actuellement très forte, notamment sur les marchés du Bassin Méditerranéen, débouché hors CEE privilégié des céréales françaises.

Ces dernières années, la relance de la concurrence et l'instabilité accrue ont augmenté les coûts de l'exportation et la pression sur le budget de la CEE. Ce furent des facteurs qui ont déclenché la crise de la Politique Agricole Commune (26).

4. Développement d'agents et de centres de décisions extérieurs à l'interprofession.

Cette triple évolution entraîne aussi une transformation sociale qui modifie la configuration des agents économiques concernés par la gestion de ce marché des céréales. Les agriculteurs représentent aujourd'hui moins de 8% de la population active totale. Le cadre européen est moins consensuel que le cadre national antérieur. De nouveaux agents émergent. Les interactions marchandes sont plus fortes entre les branches d'activités. L'intégration à l'espace international est plus grande.

Dans ce contexte, des agents tels ceux de l'industrie de l'alimentation animale continuent de siéger au Conseil Central de l'ONIC, mais les agents tels ceux des branches tourteaux oléagineux et produits de substitution aux céréales n'y sont pas. Il s'ensuit que l'ONIC n'a désormais prise que sur une partie des facteurs participant à la gestion de sa branche. Et ceci devient problématique quand certains agents de l'industrie de l'alimentation animale hésitent entre les modes actuels de régulation et d'autres modes plus ouverts à la concurrence internationale.

Le développement de l'exportation pose des problèmes du même ordre en réintroduisant dans le fonctionnement de la branche céréalière des agents (chargeurs, courtiers, transitaires, transporteurs) dont les décisions peuvent influer sur la gestion de la branche, mais dont les préférences quant à sa régulation peuvent être également très différentes des consensus qui avaient présidé à la mise en place du système de l'ONIC.

CONCLUSION : UNE PERIODE DE REORGANISATION.

Nous vivons donc aujourd'hui une période de transition, car il est très probable que les voies de sortie de cette crise ne seront pas les mêmes que celles définies dans les années 1880, en 1936 ou en 1948. Nous pouvons d'abord conclure en tirant quelques enseignements de la période passée, pouvant être utiles à titre comparatif pour ceux qui ont aujourd'hui la charge des politiques alimentaires dans d'autres pays.

Dans une période de concurrence internationale extrêmement vive sur les marchés des céréales, où de nombreux pays importateurs doivent redéfinir leurs politiques céréalières, où vont s'ouvrir les négociations commerciales du GATT, l'expérience historique française permet de montrer qu'une certaine déconnexion vis-à-vis du marché mondial des céréales peut être rationnelle du point de vue économique. Elle peut aussi faire partie d'une politique globale visant à moduler le rythme d'exode rural en fonction des rythmes de création d'emplois dans les autres secteurs d'activités. Mais il n'y a pas de recettes à appliquer mécaniquement. La politique céréalière française s'est définie et a évolué dans un contexte agricole et général très particulier, comme nous avons tenté de le montrer ici.

Il est plus difficile de conclure en ce qui concerne les perspectives d'avenir en Europe. La définition d'une nouvelle politique céréalière est aujourd'hui en cours. Elle va de pair avec le réexamen du modèle de modernisation, de la politique de protection et du type d'organisation des agents économiques et des Pouvoirs Publics - éléments étroitement imbriqués dans la politique antérieure de gestion du marché des céréales. Elle ne peut plus comme dans les années 1880, s'effectuer par une déconnexion de l'espace français vis-à-vis de l'extérieur. Cette déconnexion pourrait s'envisager au niveau de la CEE. Mais rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que cette voie sera prise.

On peut tout aussi bien penser que la nouvelle politique céréalière découlera d'un processus de négociations en grande partie externe à la CEE. En effet, une nouvelle politique céréalière de la CEE ne pourra avoir un caractère durable que si elle s'inscrit dans une nouvelle régulation des relations économiques internationales qui soit largement acceptée. L'une des difficultés de l'affaire est que cette régulation ne peut être uniquement sectorielle, étant données les interactions entre les marchés des céréales, ceux des oléagineux et des produits de substitution aux céréales. Les négociations commerciales au sein du GATT feront partie de ce processus de négociation, de même que la discussion d'accords de commerce et de coopération avec les pays importateurs de céréales et exportateurs d'oléagineux et de produits de substitution aux céréales.

Mais, quels que soient les résultats de ces négociations inter-étatiques à venir, ce qui avait fait l'originalité de certains modes de régulation intérieurs à des Etats comme la France risque de disparaître, à savoir une forme officielle d'association de diverses catégories d'acteurs sociaux concernés. Elle fut souvent équivoque, incomplète ou détour-

née. Cependant, elle était certainement plus « démocratique » que l'absence totale de règles dans la participation des groupes socio-économiques à la maîtrise des relations économiques internationales.

NOTES

(1) : La partie de l'analyse concernant la mise en place de cette politique à la fin du XIXè siècle est reprise d'un article déjà publié : MARLOIE (Marcel). - « La Stratégie Alimentaire de la France au XIXè siècle : quelles leçons pour aujourd'hui ? ». - in : Cahiers de l'ISMEA, Economies et Sociétés, Série A 6, N°18, Paris, pp 179-205.

(2) : Les différences avec l'histoire rurale d'Angleterre et d'autres pays nous sont bien exposées dans l'ouvrage de MOORE (Barrington). - « Social Origins of Dictatorship and Democraty. Lord and Peasant in the Making of the Modern World » :. - Beacon Paperbock, 1967. Traduit en français sous le titre : « Les origines sociales de la dictature et de la démocratie ». - Paris : Maspéro, 1983.

(3) : Cf DESERT (Gabriel) et SPECKLIN (Robert). - « Histoire de la France Rurale ». - Paris : Seuil, 1976, tome 3.

(4) : Cf HOUE (Paul). - « Les étapes du développement rural ». - Paris : Economie et Humanisme/Les Editions Ouvrières, 1972.

(5) : Cf BAIROCH (Paul). - « Commerce Extérieur et Développement Economique de l'Europe au XIXè siècle ». - Paris-La Haye : Mouton, 1976.

(6) : Cf KAPLAN (Stephen L.). - « Le pain, le peuple et le roi - La bataille du libéralisme sous Louis XV ». - Paris : Perrin, 1986.

(7) : Sur l'analyse d'ensemble de la protection avec ses effets positifs puis négatifs, cf BAIROCH, P. (op. cité). Sur les conditions structurelles qui rendaient souhaitable l'ouverture libre échangiste des années 1860, et le caractère très modulé de cette protection, cf COUSSY (Jean). - « La Politique commerciale du Second Empire et la continuation de l'évolution structurelle française ». - in : Cahiers de l'ISEA, N°120, déc. 1961. De nombreux travaux font état des effets déstructurateurs de la concurrence des céréales importées à partir du début des années 1870, y compris des travaux d'économistes très critiques vis-à-vis de la solution protectionniste adoptée à la fin du siècle, tels TRACY (Michael). - « Agriculture in Western Europe. Challenge and response 1880-1980 » ; Traduit en français sous le titre : « L'Etat et l'Agriculture en Europe Occidentale. Crises et réponses au cours d'un siècle ». - Paris : Economica, 1986.

(8) : Cf POLANYI (Karl). - « The Great Transformation » ; Traduit en français sous le titre : « La Grande Transformation - Aux origines politiques et économiques de notre temps ». Paris : Gallimard, Bibliot. des Sciences Humaines, 1983.

(9) : Sauf malheureusement un certain nombre d'économistes qui font l'impasse sur ces données socio-politiques.

(10) : L'expression actuelle de « déconnexion » évoque une rupture totale entre les régions « périphériques » et le système mondial. Cf. AMIN (Samir).- « La déconnexion ». - Paris : La Découverte, 1986. La question ne s'est jamais présentée de manière aussi tranchée en France

(11) : Mais POLANYI souligne que cette protection fut refusée aux peuples qui composent aujourd'hui le tiers-monde. En conséquence, ainsi que le souligne BAIROCH, tous les pays colonisés auxquels fut imposé le libre-échange au XIXè siècle sont aujourd'hui des pays sous-développés.

(12) : La forte concentration foncière de l'Angleterre au XIXè siècle rend compte d'une expropriation paysanne presque continue depuis le XVIè siècle. La hausse du prix de la laine et la demande des manufactures des Flandres avaient poussé la nouvelle noblesse à transformer les terres arables en pâturages, et à chasser la paysannerie vers les villes. Au XVIIIè siècle, le mouvement se poursuit par le vote d'une loi sur la clôture des terres communales (dite loi des « enclosures ») sur lesquelles vivaient encore une forte population rurale. Ce qui reste de la paysannerie est progressivement expulsé. (cf MOORE, B. et POLANYI, K. op. cités, ainsi que MARX, K. « Le Capital » : chapitre sur l'expropriation de la population des campagnes).

(13) : Il ne s'agit pas, dans le cadre de cette communication, d'entrer dans l'analyse de cette période extrêmement complexe. Il s'agit seulement d'attirer l'attention sur une des causes de bien des malentendus actuels sur la question de la protection : la sensibilité politique extrêmement différente selon les expériences nationales, telles celles de l'Angleterre et de la France.

(14) : Cf MARSEILLE (Jacques). - « Empire Colonial et Capitalisme Français. Histoire d'un divorce ». - Paris : ALBIN MICHEL, 1984.

(15) : C'est ainsi que, jusque dans les années 1960, la plupart des commentateurs de la politique agricole de cette période, reprenaient à leur compte l'analyse de AUGE LARIBE (Michel). - « La politique agricole de la France de 1880 à 1940 ». - Paris : PUF. Cet auteur avait le mérite de bien connaître le monde des organisations agricoles, et la particularité de critiquer l'effet soporifique de la politique protectionniste des années 1880.

(16) : BAIROCH, P. op. cité. Concluant en une justification des politiques protectionnistes, cette analyse a remis en cause la plupart des idées reçues.

(17) : Cf le compte-rendu d'un récent colloque sur le protectionnisme : « Le protectionnisme », Paris : Economica. 1985.

(18) : Cette analyse a été formulée par WEILLER (Jean). - « Echanges extérieurs et politique commerciale de la France depuis 1870 ». - in : Cahiers de l'ISEA. Tome 3 N°10, oct. 1969, pp. 1745-1878. Elle a ensuite été développée par GERVAIS (Michel). - « Histoire de la France rurale ». - tome 4, op. cité ; puis par SERVOLIN (Claude). - « Les politiques agricoles ». - in : Traité de Sciences Politiques, Paris : PUF, tome 4, 1985.

(19) : cf BARRAL (Pierre). - « Les Agrariens Français de Méline à Pisani ». - Paris : Armand Colin, 1968. WRIGHT (Gordon). - La Révolution Rurale en France. - Paris : Ed. de l'Epi, 1967. - SERVOLIN (Claude). - op. cité.

(20) : Ces observations vont dans le sens de la thèse de POLANYI (Karl). - op. cité, selon lequel la crise des années 1930 marque la fin de ce moment très bref de l'histoire où l'économique échappa au contrôle des sociétés. Même la phase libérale que nous connaissons aujourd'hui n'aurait plus le caractère radical (aucune intervention de pouvoirs publics nationaux où transnationaux) formulé par les théoriciens néo-classiques du XIXè siècle. Les corporatismes et le fascisme auraient été l'une des tentatives de reprise de contrôle de l'économique par les sociétés. Sur les liaisons entre corporatismes et interprofessions, cf SERVOLIN (Claude). - op. cité ; et Economie et Humanisme n°287 -janv.-fév. 1986, notamment l'introduction de AUVOLAT (Michel). - « Montée des corporatismes ou fin des corporatismes ? » pp. 5-8.

(21) : Sur les filiations entre le catholicisme social et le corporatisme, cf le dossier cité à la note précédente, ainsi que BITOUN (Pierre). - « L'équivoque Vichyssoise. » Paris : INRA/ESR, 1986.

(22) : Cf DUMONT (René). « Le problème agricole français ». - Paris : Les Editions Nouvelles, 1946.

(23) : Cf MARLOIE (Marcel). - « La Politique de l'Association Générale des Producteurs de Blé ». Document de travail. Paris : INRA, 1974 ; et « L'Internationalisation de l'agriculture française ». Paris : Ed. Ouvrières, 1984.

(24) : cf GERVAIS (Michel), SERVOLIN (Claude), WEIL (Jean). - « Une France sans paysans ». - Paris : Seuil, 1965.

(25) : Cf MARLOIE (Marcel). - « Le rôle des transports dans la concurrence sur les marchés des céréales, des oléagineux et des aliments du bétail ». Montpellier : INRA/ESR, Groupe d'Economie Internationale, 1985.

(26) : Cf ROGER (Claude). - « D'un sommet européen à l'autre : la crise de la CEE et l'adaptation de la politique agricole commune ». - Montpellier : INRA/ESR, Laboratoire d'Economie Internationale, 1984.